

LA - CÉGÈTE

LE SYNDICAT CGT DE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

syndicat-cgt-bureau@univ-amu.fr — Tel: 04.13.55.11.66



LÀ ÇA BOUGE !

10 mesures d'urgence de la CGT pour les salaires et le pouvoir d'achat

La CGT réclame une réelle réflexion autour des salaires, et non pas un saupoudrage de mesurètes cache misère.

Dans un contexte inflationniste très important, qui a débuté non pas avec la guerre en Ukraine, mais à la fin du 1er semestre 2021, remplir le réfrigérateur, accéder à la culture, partir en vacances devient en effet de plus en plus difficile pour bon nombre de travailleurs.

Et si le code du travail prévoit une indexation du SMIC en fonction de l'inflation, il ne prévoit pas en revanche d'indexation des salaires sur l'augmentation du SMIC.

Idem pour les minima de branches, qui devraient augmenter dans la même proportion que le SMIC. Ainsi, depuis la nouvelle revalorisation du 1er août dernier, 152 branches professionnelles (sur 171) ayant des minima en dessous du SMIC pendant plusieurs mois.

Dans ce contexte, la CGT appelle à la mobilisation le 29 septembre prochain à travers toute la France.

<https://www.cgt.fr/dossiers/10-mesures-durgence-de-la-cgt-pour-les-salaires-et-le-pouvoir-dachat>

29 SEPTEMBRE 2022
Tou-te-s mobilisé-e-s pour :

- Augmentation des salaires
- SMIC à 2000 €
- 32 heures par semaine
- Retraite à soixante ans
- Égalité femmes/hommes

15 ANS 60 ANS cgt SYNDICAT

Bref éloge de la coupure estivale, pour attaquer une nouvelle année universitaire notamment marquée par les élections professionnelles à venir !

Certain-es d'entre nous ont repris le travail depuis le 22 août déjà, les autres reviennent progressivement, et à l'instar de l'éducation nationale, nous serons toutes et tous sur le pont dès les premiers jours de septembre. Pour beaucoup de formations, les pré-rentreées ont lieu autour du 2 septembre et les cours débutent dès le lundi 5 septembre. C'est donc bel et bien reparti pour une nouvelle année universitaire !

Si cette rentrée s'annonce, bien heureusement et en espérant que cela se confirme, plus sereine que la précédente sur le plan sanitaire, elle sera pour autant chargée. Si les temporalités de l'activité et les moments de pic de charge varient selon les métiers et les composantes, certain-es d'entre nous vont attaquer fort. Certain-es débutent ainsi avec la combinaison de la reprise des cours, des soutenances des mémoires de fin de cursus et pour beaucoup avec les campagnes d'évaluation et d'habilitation par l'HCERES (formations et laboratoires notamment) qui mobilisent enseignant-es-chercheur-ses et personnels administratifs des entités concernées.

Alors qu'il faut s'attacher à de nombreux sujets pour l'année qui débute, il y a aussi à résorber le « retard » accumulé pendant l'été, quand nombre d'entre nous éprouvons à quel point la « machine universitaire » ne s'arrête jamais complètement, même au creux de l'été... Les boîtes mails ont continué à se remplir pendant ce qui est censé être une trêve estivale. Et qui, parmi les enseignant-es-chercheur-ses, aura dû caler des RDV, pendant ses congés, avec des étudiant-es qui elles et eux sont en stage ou en alternance en entreprise en juillet et août. Qui aura relu les écrits de ses étudiant-es dans le cadre de leur mémoire à rendre tout début septembre souvent, ou les manuscrits de ses doctorant-es, en essayant de s'extraire du tumulte de la vie familiale pendant les vacances. L'été est la saison par excellence des irruptions inopinées des enfants dans la fenêtre des réunions zoom ! Celles et ceux qui, par exemple, travaillent pour des revues scientifiques auront constaté que les collègues enseignant-es-chercheur-ses « profitent » de l'été et de la baisse en intensité des activités liées à l'enseignement et aux responsabilités pédagogiques pour faire enfin un peu de recherche et écrire. Le nombre de manuscrits d'articles soumis pendant les vacances témoigne du fait que pour certain-es les « vacances » sont les seuls moments propices à la rédaction... Ce qui peut tout de même nous interroger sur la soutenabilité, en termes de condition de travail et de la possibilité d'une articulation

harmonieuse entre vie professionnelle et vie personnelle, de l'enclassement et l'empilement des différentes facettes du métier d'enseignant-e-chercheur-se...

Bien sûr, d'autres exemples pourraient être mobilisés ici et emprunter à d'autres métiers et catégories de personnels universitaires. Ainsi, les personnels administratifs des formations auront eu à gérer jusqu'à tard en juillet les demandes des étudiants, les recours de ceux refusés dans les formations, l'accompagnement de ceux qui rencontrent des difficultés dans leurs démarches d'inscription. Et ces collègues auront trouvé à leur retour en août des boîtes mail bien remplies par ces demandes qui ne s'arrêtent pas en août. Que dire également de l'été peu serein qu'ont dû passer tous les nouveaux arrivants ayant des missions d'enseignement, sur des postes permanents (EC, PRAG) ou précaires (ATER, CME, vacataires...), quand pour être prêts à faire cours aux étudiants le 5 septembre, il aura fallu en amont préparer ses cours, ses TD, ses supports, etc., espérant déjà qu'ils aient eu des indications claires avant la coupure sur leur service et les attendus des enseignements qu'ils doivent dispenser, ce qui clairement n'est pas le cas dans toutes les composantes et les formations...

Et au passage, notons que nous organisons le travail des étudiants l'été, quand les stages, les alternances et la rédaction de mémoires sont partie prenante des formations et des conditions de validation de ces dernières.

Pourtant, qu'elle est utile, voire indispensable, cette coupure estivale, tant les années universitaires sont denses ! Pourtant, qu'il est important d'exercer ce droit à repos annuel acquis de longues luttes ! Pourtant, qu'il est sain de ne pas faire de l'activité professionnelle l'alpha et l'oméga de l'existence ! Couper du travail pendant l'été, c'est se donner les moyens individuellement et collectivement de reprendre ses activités avec une envie renouvelée et un plaisir de se retrouver. C'est aussi se donner les moyens de revenir en forme et combatif-ves pour appréhender une année qui, si on ne sait pas encore ce qu'elle nous réserve sur le plan des projets de réformes et des mouvements sociaux, sera par contre une année cruciale avec la tenue des élections professionnelles !

Alors, hauts les cœurs pour la reprise et mobilisons-nous dès maintenant dans la perspective des élections professionnelles du 1er au 8 décembre !



**Élections professionnelles
Du 1er au 8 décembre 2022**

Précarité : le coût de la vie étudiante explose

Selon l'Union nationale des étudiants de France (Unef), le budget nécessaire pour l'année scolaire 2022 augmente de près de 6,5%, soit 428 euros de plus en un an. La précarité des jeunes en formation et en insertion est palpable, le montant des bourses ne suit pas, la prime rentrée de 100 euros annoncée par le gouvernement ne suffit pas.

Avec l'inflation et l'augmentation des prix de la vie courante, les syndicats étudiants font les comptes et interpellent le gouvernement à la veille de la rentrée du nouveau quinquennat d'Emmanuel Macron.

Dans sa dernière enquête sur le coût de la vie étudiante publiée mi-août, l'Unef avance des chiffres alarmants : « Une augmentation globale de 6,47% qui varie selon les postes de dépenses mais est toujours orientée à la hausse, ce qui représente un budget supplémentaire de 428,22 euros par rapport à la rentrée 2021 », calcule Samya Moktar, vice-présidente de l'Unef. Soit 35,70 euros de plus par mois.

C'est à Paris (1332,52 € de reste à charge), Nice (1113,73 €) et Lyon (1089,48 €) que la vie étudiante est la plus chère, à Limoges qu'elle l'est le moins, selon les chiffres de l'Unef.

Au logement et à l'alimentation s'ajoutent les frais d'inscription obligatoires : 170 euros en licence, 243 euros en master pour les étudiants français et européens. Depuis 2018, ils s'élèvent à 1 170 euros et 2 770 euros pour les étudiants étrangers hors-UE.

Selon l'Unef, en cinq ans, le coût de la vie courante pour un jeune en formation a progressé de 16,8%.

« La réponse du gouvernement a été de réformer l'aide personnalisée au logement, APL, soit une perte de 63 euros par mois, affirme la porte-parole de l'Unef. En janvier, le gouvernement a accordé 150 euros de prime inflation,

aujourd'hui, il promet une prime rentrée de 100 euros, mais pour le syndicat étudiant, « ce qu'il faut vraiment, ce sont des mesures structurelles ».

Système boursier à bout de souffle

La pandémie et l'inflation ont exacerbé la crise étudiante mais les vraies causes sont conjoncturelles. Les queues devant les points de distribution alimentaires n'ont pas disparu avec la fin du confinement.

« Si la crise du Covid-19 et aujourd'hui l'inflation aggravent les choses, il faut cesser de croire que ce sont les seuls facteurs d'explication », insiste Samya Moktar.

« Il y a toujours des étudiants qui ont faim et doivent travailler, acceptent des emplois précaires pour pouvoir manger et se loger de manière digne », constate aussi Alexandre Fels, copilote du collectif jeunes à la CGT.

La Confédération a publié en juin un plan pour la jeunesse, et l'une des mesures phares proposée est la création d'une allocation d'autonomie modulable pour garantir des conditions dignes d'existence, d'études et d'entrée dans la vie active. Une demande également portée par l'Unef.

À l'antenne de France Info le 15 août, la présidente du syndicat étudiant, Imane Ouelhadj, dénonçait un « système d'aides sociales des étudiants à bout de souffle ». et jugeait nécessaire de réformer le système boursier.

Près de trois étudiants sur quatre sont exclus du système de bourses, et près d'un tiers des boursiers (31,8 %) sont cantonnés à l'échelon minimum et perçoivent 103,20 € par mois, tandis que l'échelon maximum (qui concerne moins de 7 % des boursiers) équivaut à 567,90 € par mois.

« Prendre en compte la situation économique des parents n'est pas toujours adapté quand on sait que de nombreux étudiants

ne sont pas soutenus financièrement par leur famille. Les critères de nationalité non plus », détaille Samya Moktar.

Tout comme la CGT, l'Unef demande mise en place d'une allocation d'autonomie pour les jeunes en formation ou en voie d'insertion.

Elle l'estime à 1 102 euros par mois : de quoi vivre, se loger, se soigner, sortir, et étudier sereinement. Et pour se déplacer, le syndicat étudiant prône la gratuité des transports.

<https://www.cgt.fr/plan-cgt-pour-la-jeunesse>

L'Écho des séminaires du côté des SHS

Voici quelques annonces de séminaires autour des thématiques du travail, des relations professionnelles et des services publics, ayant lieu sur Marseille au cours des semaines à venir.

Il s'agit de séminaires faisant intervenir des enseignants-chercheurs en Sciences Humaines et Sociales (SHS), un secteur disciplinaire trop souvent pointé, y compris par les décideurs politiques, comme peu utile... Cette prétendue faible utilité est à entendre à l'aune d'une conception de l'ESR comme devant être rentable, quand l'université et les organismes de recherche sont sommés de développer, non pas des connaissances, mais des produits marchandisables (brevets, prix prestigieux, créations d'entreprises, produits et services innovants, etc.).

Et pourtant, les SHS analysent des phénomènes sociaux et des transformations qui traversent et influencent nos existences, et ce faisant nous fournissent des grilles de lecture qui nous sont utiles individuellement et collectivement pour mieux nous situer et appréhender le monde dans lequel nous évoluons. Ces grilles de lecture sont clés y compris pour penser le futur, dans une optique d'émancipation et de réinvention, au-delà des trends du passé et au-delà des discours souvent écrasants quant au caractère inéluctable de telles ou telles logiques ou transformations structurelles, par rapport auxquelles on pourrait au mieux essayer de s'adapter sans résister...

Judi 15 septembre 2022 : Journée (9h-17h) organisée par l'IRT (Institut Régional du Travail) d'AMU et la DREEST Paca, au Pharo, amphithéâtre Gasteau : « **Le travail après la pandémie : évolutions des organisations et rôles des représentants du personnel** »

Journée entrant dans le cadre du Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale (CFESES).

Le monde du travail a été profondément touché par la crise sanitaire. Celle-ci a accéléré des transformations en cours tout en générant des situations inédites pour les entreprises, les salariées et leurs représentants.es. Cette journée a pour objectif de faire le point sur les enjeux de ces transformations et celles à venir, notamment en termes de santé et sécurité et sur les éléments de vigilance et d'action pour les représentantes du personnel.

Vous trouverez le programme et l'argumentaire détaillé de cette JE [ici](#) ainsi que toutes les informations pratiques (attention il faut s'inscrire).

Cette journée est orientée notamment vers les membres des instances représentatives du personnel, les membres des organisations syndicales et les représentant.es du personnel.

Samedi 24 septembre à 16h : Bibliothèque de l'Alcazar, 58 cours Belzunce, Marseille

Rencontre-débat avec Julie gervais, Claire lemercier et Willy Pelletier qui ont co-écrit « **La valeur du service public** ».

Qui sont les commanditaires et les exécuteurs du massacre en cours au nom de la modernisation ? Quels sont leurs certitudes, leur langage, leurs bonheurs et leurs tourments ? Comment s'en tirent les agents du service public quand leurs métiers deviennent missions impossibles ? Comment s'en sortent les usagers quand l'hôpital est managérialisé, quand les transports publics sont dégradés ?

Ce livre raconte les services publics : ceux qui ont fait vivre des villages et ceux qui ont enrichi des entreprises, les guichets où on dit « non » et ceux qui donnent accès à des droits. Il combat les fausses évidences qui dévalorisent pour mieux détruire – les fonctionnaires trop nombreux, privilégiés, paresseux. Il mène l'enquête pour dévoiler les motifs des crimes et leurs modes opératoires, des projets de réforme à leurs applications.



Hexagone

Inflation : il faut réindexer les salaires sur les prix

Le taux d'inflation a passé la barre des 6 % en août, et ce n'est pas fini. Si le Smic a été revalorisé quatre fois depuis le début de l'année, comme le veut la loi, les salaires eux, ne suivent pas. La CGT demande le retour du système d'échelle mobile salaires-prix supprimé en 1983.

L'inflation s'installe en France : + 6,1 % en un an selon l'Insee.

Cette hausse globale des prix touchent les produits de première nécessité : l'alimentation, l'énergie, les carburants, les transports... De leur côté, les profits n'ont jamais été aussi importants pour les entreprises du CAC 40, preuve que l'inflation est un puissant révélateur du conflit entre le capital et le travail.

Les prix augmentent, les marges des entreprises explosent mais les salaires ne suivent pas et la perte du pouvoir d'achat s'accroît.

« Et la loi sur le pouvoir d'achat votée cet été n'est qu'un saupoudrage de mesures », juge Boris Plazzi, secrétaire confédéral CGT, en charge de la question des salaires.

D'autant que l'inflation n'a pas le même impact pour tout le monde : lorsque l'inflation augmente, la perte du pouvoir d'achat est plus importante en bas de l'échelle des salaires.

« Aujourd'hui, le décalage entre le taux de l'inflation annoncé et le ressenti se creuse », constate Mathieu Cocq, économiste à la CGT.

Demain, tous smicards ?

Preuve que l'inflation est galopante, le Smic a, comme le veut la loi, été déjà revalorisé quatre fois depuis début 2022 (1678,95 € brut en août). Et après avoir promis à de multiples reprises « d'indexer » les retraites sur l'évolution des prix, le gouvernement a décidé cet été une hausse de 4 % des pensions.

« Certains économistes parlent de 10 % d'inflation d'ici à la fin de l'année », reprend Boris Plazzi.

Pour lutter contre la hausse des prix devenue insurmontable pour de nombreux ménages, la CGT demande la hausse du Smic à 2 000 euros brut et l'indexation des salaires sur l'inflation, avec le retour à l'échelle mobile des salaires.

C'est un mécanisme de hausse automatique des grilles de salaires et des pensions de retraite sur l'inflation. Avec répercussion immédiate dans l'ensemble des branches.

« Le Smic est en train de rattraper les bas salaires or, le Smic, c'est un salaire pour démarrer dans la vie active, un début de grille pour les travailleurs sans diplôme ! »



Supprimée en 1983 par le gouvernement socialiste dirigée par Pierre Mauroy, au nom de la lutte contre l'inflation, la désindexation des salaires sur les prix est malheureusement entérinée. Résultat, depuis 40 ans, le pouvoir d'achat des salaires a été peu à peu grignoté.

« En 30 ans, la part des salaires par rapport à la création des richesses de la France a perdu 10 points de PIB », rappelle Boris Plazzi en s'appuyant sur des données de l'Insee. C'est le travail qui paie le prix de l'inflation », insiste le syndicaliste.

Il est temps de revenir à l'échelle mobile des salaires, mécanisme d'indexation des salaires sur les prix, et de redistribution équitable de la création de richesse.

Dans ce contexte, la CGT appelle à la mobilisation le 29 septembre prochain à travers toute la France.